



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2023/2024

ARTICLE 1 : Participation

Le Challenge Maurice Dansac est réservé :

- aux équipes 1 éliminées du 1er tour du Festival Foot Pitch U13 (14 équipes)
- aux équipes 2 engagées automatiquement (32 équipes).
- aux autres équipes réserves, **sur engagement** avant le 23 octobre 2023 (10 équipes).

Soit au total 56 équipes.

La Commission des Jeunes reste seule compétente pour la désignation des exempts que nécessite l'organisation de cette épreuve.

Les cas non prévus au règlement seront tranchés en première instance par la commission départementale des jeunes.

ARTICLE 2 : Organisation de la Compétition

Le Challenge Maurice Dansac est organisé sur 4 journées (3 tours qualificatifs + une finale à 8 équipes).

Les dates correspondantes à ces différentes journées sont publiées au calendrier général du District.

La Finale : Samedi 25 mai 2024 (lieu à définir)

Organisation du 1^{er} Tour

Les 56 équipes participent au 1er tour et sont réparties en poules de 4 équipes.

Les équipes classées 1^{ères}, 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 4 meilleurs troisièmes issus des poules à 4 équipes dont l'ensemble des matchs se sont effectivement déroulés, seront qualifiées pour le tour suivant soit 32 équipes.

Seront prises prioritairement les meilleures troisièmes des poules de 4, puis celles des poules de 3 dans le cas de la présence d'équipes forfaits.

Dans le cas où des plateaux compteraient un ou plusieurs forfaits se soldant par une confrontation directe entre deux équipes, seul le vainqueur du match sera qualifié pour le tour suivant.

Organisation du 2^{ème} Tour

Participent au 2^{ème} tour, les équipes qualifiées du 1^{er} tour du Challenge Maurice Dansac, soit au total 32 équipes. Elles seront réparties en 8 poules de 4 équipes.

Les équipes classées 1^{ères}, 2^{ème} de chaque poule seront qualifiées pour le 3^{ème} tour (soit 16 équipes).

Toutefois, **une seule équipe par club** pourra participer au 3^{ème} tour, le cas échéant, l'équipe classée 3^{ème} de la poule concernée sera repêchée.

Organisation du 3^{ème} tour

Participent au 3^{ème} tour, les 16 équipes qualifiées du 2^{ème} tour. Elles seront réparties en 4 poules de 4 équipes. Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque poule seront qualifiées pour la finale (soit 8 équipes).

Organisation du 4^{ème} tour : Finale départementale

Participent à la Finale Départementale les 8 équipes qualifiées au 3^{ème} tour (date et lieu à définir).



REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2023/2024

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Organisation et temps de jeu,

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

Poule de 4 équipes :

A contre B,
C contre D,
A contre C,
B contre D,
A contre D,
B contre C.

Temps du jeu 1 fois 20 min

Temps de jeu total : 3 x 20 = 60 minutes

Un temps de coaching de 1 minute 30 par équipe par match peut être pris quand l'éducateur le souhaite

En cas d'absence d'une équipe au plateau : poule de 3 équipes :

A contre B
A contre C
B contre C

Temps de jeu 2 x 15 minutes.

Temps de jeu total : 2 X 30 = 60 minutes

Classements – Qualification :

A l'issue de chaque tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition de points cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

3 points pour un match gagné,
1 point pour un match nul,
0 point pour un match perdu,
-1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité.

Ordre du classement :

1 - Nombre total de points
2 - Jongleries
3 - Goal average particulier
4 - Goal average général

Dans les poules qui enregistrent un ou plusieurs forfaits, les points du forfait seront comptabilisés pour le classement final de la poule.

Équipe absente / Forfait :

A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge Maurice Dansac.

ARTICLE 3 : Epreuve des JONGLERIES OBLIGATOIRE

A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.

Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants maxi de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pied droit, pied gauche et tête).

Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à

50 contacts pied gauche
50 contacts pied droit
50 contacts têtes

2 essais (pas de réchappe, c'est-à-dire aucune autre surface de contact).

Pour les jongleries pieds, le départ du ballon s'effectuera au sol avec possibilité pour le pied faible de lever le ballon avec le pied fort.



REGLEMENT CHALLENGE DANSAC U13

Saison 2023/2024

*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées comme suit :

1 - Addition au total des 8 meilleurs

- 1 du total du 9^{ème}
- 2 du total du 10^{ème}
- 3 du total du 11^{ème}
- 4 du total du 12^{ème}

2 - Contacts des têtes seulement

1 du total des 8 meilleurs

3 - Contacts des pieds seulement

1 du total des 8 meilleurs

Si une équipe n'effectue pas les jongleries, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge Maurice Dansac.

ARTICLE 4 : Horaires

A chaque tour, rendez-vous des équipes à **13h45**

Coup d'envoi des rencontres à **14h30**

ARTICLE 5 : Licences

Chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer soit la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application « Footclub Compagnon » avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) n'y figurant pas, ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre

ARTICLE 6 : Feuille de Match

Chaque responsable d'équipe doit remplir et **remettre dès son arrivée la feuille de match jointe** au responsable administratif de la compétition (club recevant). Ce dernier transmettra au District les feuilles de match et de licences numérisées avant le mercredi suivant.

ARTICLE 7 : Participation

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match (*les U11 peuvent participer avec un maximum de 3 joueurs*). *Trois joueuses U14 (âgées de 13 ans) peuvent également participer.*

ARTICLE 8 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **uniquement de 2 adultes licenciés au club (l'éducateur et un dirigeant) responsables** de l'équipe et des **joueurs remplaçants**.

Les remplacements sont gérés par l'éducateur responsable de l'équipe.

Tout remplacement de joueur devra s'effectuer sur la ligne médiane (à tout moment du match, sans accord préalable de l'arbitre). Attendre que le joueur remplacé soit sorti de l'aire de jeu pour que le remplaçant puisse entrer.

ARTICLE 9 : Arbitrage

Toutes les rencontres seront dirigées par des dirigeants bénévoles **licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

Mis à jour le 26/10/2023